

Arrêté portant délégations de fonctions et de signature du Maire à un conseiller municipal

LE MAIRE DE NEULLY-CRIMOLOIS,

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026, fixant à 8 le nombre des adjoints au maire,
Vu le tableau d'installation du Conseil Municipal,
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M. David DUPIN, conseiller municipal, les attributions suivantes relatives au budget et à la recherche de subventions en complémentarité avec la délégation accordée à Mme Corinne LENOBLE, troisième adjointe,*

ARRETE

N°2026-04-01_36

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} avril 2026, M. David DUPIN, conseiller municipal est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : *élaboration du budget et recherche de subventions.*

A cet effet, il exercera les fonctions suivantes en complémentarité de la délégation accordée à Mme Corinne LENOBLE, troisième adjoint, pour la bonne administration des compétences liées :

- Recherche et optimisation des possibilités d'accompagnements financiers des projets de la collectivité de tout autre, qu'ils soient d'origine privée ou publique,
- Développement d'outils d'optimisation des ressources et identification des leviers d'optimisation des dépenses de la collectivité.

Article 2 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. Le conseiller municipal délégué n'aura aucune autorité sur le personnel des services. Il assurera le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit, priorité étant donnée à la 3^{ème} Adjointe en ce qui concerne les missions exercées en complémentarité.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Fait à NEULLY-CRIMOLOIS, le 1^{er} avril 2026.

Ampliation faite : à M. le Préfet de la Côte d'Or.
Annule et remplace la version précédente.

Le Maire,
Didier RELOT

